

la chapelle, ceux-ci peuvent y gagner les indulgences des Quarante-Heures. Il ne faudrait pas étendre cette réponse aux autres indulgences qui exigent la visite d'une église ou chapelle publique. On ne peut visiter alors une chapelle semi-publique de communauté. Ce privilège de gagner des indulgences en visitant une chapelle semi-publique, n'a été accordé (en 1909) qu'aux personnes qui vivent dans une communauté dont la chapelle est semi-publique, non à celles du dehors.

J. S.

---

### LE CARDINAL BOURNE ET LE SAINT-SIEGE

---

Son Eminence le cardinal Bourne, dans le *Westminster Cathedral Chronicle magazine* mensuel, publié par les soins de l'administrateur de sa cathédrale, a parlé ainsi du Saint-Père: " Le Saint-Père, uniquement parce qu'il a conservé des rapports officiels avec les gouvernements d'Autriche, d'Allemagne et de Turquie, a rendu d'immenses services qui, en bien des cas, devront rester cachés jusqu'à des jours meilleurs, en obtenant la liberté de prisonniers ou l'amélioration des conditions d'emprisonnement. — Le pouvoir qu'a Sa Sainteté de rendre de pareils services eût été brisé en un instant si, par une dénonciation publique des pouvoirs centraux, il eût rendu les rapports diplomatiques désormais impossibles. Et les intérêts spirituels des catholiques en Allemagne, au moins, sinon en Autriche ou en Turquie, auraient été mis en grave danger. — Bismarck a montré, après 1870, ce dont le nationalisme exaspéré de la Prusse est capable. Une persécution bien plus terrible des catholiques en serait résultée si une intervention imprudente ou inutile du Saint-Siège s'était produite dans l'agitation du présent conflit. "